



LE PRÉSIDENT

JEAN ROTTNER

Monsieur Patrick TASSIN
Président
CESER Grand Est
5 RUE DE JERICHO
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Strasbourg, le **16 OCT. 2020**

Monsieur le Président,

Cher Patrick

Par votre motion en date du 3 juillet 2020, vous avez souhaité renouveler votre soutien au projet de la gare d'interconnexion de Vandières en évoquant des éléments de contexte et d'appréciation, notamment la position exprimée par les membres du bureau du CESER Grand Est sollicitant de proposer le dossier Vandières au financement par l'Union Européenne via le programme MIE 2021/2027 (Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe).

J'ai bien pris note que des motions de soutien à ce projet se sont multipliées sous l'effet d'une action dynamique menée par les représentants locaux de la Fédération Nationale des Usagers des Transports. L'ensemble de ces soutiens avait d'ailleurs pu être porté à la connaissance du grand public lors de la consultation publique qui a été menée par la Région Lorraine sur le projet de la gare de Vandières au cours de l'année 2015.

Malgré cela, cette consultation a faiblement mobilisé les Lorrains, qui étaient invités à s'exprimer sur l'opportunité d'engager cette opération. Par ailleurs, le résultat s'est traduit par un intérêt limité pour la réalisation de celle-ci, avec 58 % des suffrages exprimés en défaveur du projet.

A la suite de cette consultation, le Président du Conseil Régional de Lorraine avait décidé de réunir son assemblée afin qu'elle enregistre les résultats de cette consultation, sans vote formel sur les suites à donner.

Aujourd'hui, au regard du caractère potentiellement structurant de cet équipement pour la Région Grand Est, j'ai pleinement conscience de l'importance de préserver la faisabilité technique et administrative de ce projet. C'est pourquoi, j'ai demandé à SNCF Réseau et à l'Etat de prendre toutes les dispositions nécessaires en ce sens. Vous trouverez, ci-joint, leurs courriers de réponse respectifs, qui confirment l'un comme l'autre que tel est bien le cas.

En cohérence avec ces dispositions, j'ai également souhaité que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires, voté par le Conseil Régional du Grand Est lors de la Séance Plénière du 22 novembre 2019, identifie l'amélioration de l'interconnexion TGV comme un enjeu de long terme pour le territoire, et que le projet d'interconnexion à Vandières figure sur la carte à l'échelle 1/500 000^{ème}.

.../...

Région **Grand Est**

Je me permets à ce stade de vous préciser que ce dossier n'est à ce jour pas dans une phase d'avancement suffisante qui permettrait de le proposer aux financements européens de la prochaine programmation du MIE. Néanmoins, ce projet se situe sur l'itinéraire de l'Eurocorridor Mer du Nord – Méditerranée, ce qui le rend potentiellement éligible dans la durée aux futurs appels à projets qui seront initiés par la Commission Européenne.

Les débats portant sur l'opportunité de l'engagement de nouveaux projets ne doivent pourtant pas occulter l'impérative nécessité d'un engagement immédiat pour la pérennisation des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire.

En effet, le désengagement de l'Etat et du gestionnaire de l'infrastructure sur ces lignes depuis plusieurs décennies nécessite une réaction volontariste de l'ensemble des acteurs du territoire aux côtés de la Région. Ces dessertes ferroviaires régionales apportent en effet des réponses à de nombreux besoins de mobilité, notamment en milieu rural, pour assurer l'accessibilité des villes moyennes et améliorer leurs relations aux métropoles.

Après une première inscription de 65 M€ de travaux obtenue par le Conseil Régional dans le cadre de la revoyure du Contrat de Plan Etat – Région 2015-2020, les besoins en financement pour assurer la pérennité de ces lignes d'aménagement du territoire sont très loin d'être couverts.

En conséquence et dans un esprit de responsabilité, la Région mobilisera prioritairement ses ressources aux fins d'assurer la pérennité de ce réseau de proximité, sans lequel un projet d'interconnexion perdrait tout son sens. Parallèlement, elle cherchera à obtenir de l'Etat et de SNCF Réseau la mise en place de moyens financiers complémentaires dédiés à ces lignes régionales.

Je sais pouvoir compter sur votre attachement à la solidarité et à l'équilibre entre les territoires pour comprendre cette logique d'action, à la fois volontariste et responsable, du Conseil Régional Grand Est.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean ROTTNER



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

*Le secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche*

Paris, le **22 AVR. 2016**

Référence : CPI/A16006679-D16006935
Vos réf. : votre courrier du 9 mars 2016

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet de réalisation d'une nouvelle gare TGV à Vandières sur la LGV Est-européenne.

Pour la mise en service de la 1^{ère} phase de la LGV Est-européenne intervenue en juin 2007, il a été décidé de réaliser la gare « Lorraine TGV » sur le site de Louvigny. Parallèlement, des mesures conservatoires ont été prises de manière à pouvoir réaliser ultérieurement une gare nouvelle sur le site de Vandières, distant d'une dizaine de kilomètres du site de Louvigny, et assurer à terme une correspondance entre les TGV et les TER circulant sur l'axe Nancy-Metz. Cette gare n'était techniquement pas réalisable dans le même temps que la 1^{ère} phase de la LGV Est.

Le 28 mars 2011, la déclaration d'utilité publique initiale de la LGV a été modifiée pour permettre de réaliser les dernières expropriations nécessaires à la réalisation de la gare de Vandières. Le décret correspondant précise que ces expropriations doivent être réalisées avant le 15 mai 2016.

Je tiens à vous confirmer qu'à ce jour, l'ensemble des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la gare de Vandières a été réalisé. Les premiers travaux sont intervenus avec la réalisation des mesures conservatoires.

Il n'y a donc pas lieu de proroger cette déclaration d'utilité publique pour un projet dont l'intégralité des acquisitions foncières de la gare est maîtrisée et les travaux physiquement commencés.

Monsieur Philippe RICHERT
Ancien Ministre
Président du Conseil régional Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 STRASBOURG CEDEX

Dès lors que la réalisation de ce projet serait programmée, le maître d'ouvrage de cette gare devra, comme pour tout autre projet bénéficiant d'une déclaration d'utilité publique, poursuivre les autres procédures d'autorisations nécessaires à sa réalisation, comprenant notamment toutes les autorisations au titre de la loi sur l'eau, de défrichement et la dérogation éventuelle à l'interdiction de porter atteinte aux espèces et habitats protégés. J'insiste sur le fait que ces procédures, réunies dernièrement dans le régime de l'autorisation unique, sont de la responsabilité du maître d'ouvrage, en l'occurrence le Conseil Régional. Elles n'ont donc aucun lien avec la procédure de déclaration d'utilité publique portée par l'Etat et qui n'a eu que pour seul objectif de mettre des terrains à dispositions du projet.

S'agissant de l'opportunité du projet de la gare de Vandières, la consultation menée en juin 2015 avait abouti à une décision de l'exécutif régional de Lorraine d'abandonner le projet. Le Gouvernement reste attentif aux souhaits des collectivités régionales et locales sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Vidalies', with a stylized flourish at the end.

Alain VIDALIES

92, avenue de France
75648 Paris CEDEX 13
TEL. : +33 (0)1 53 94 30 00 - FAX : +33 (0)1 53 94 38 00



Paris, le 31 MARS 2016

Le Président

Monsieur Philippe RICHERT
Président
Région Alsace – Champagne-Ardenne
Lorraine
1, place Adrien Zeller
BP 91006
67070 STRASBOURG

Monsieur le Président,

Par courrier du 4 mars dernier, vous avez bien voulu m'interroger sur le projet de gare de Vandières et en particulier les conséquences de la caducité de la déclaration d'utilité publique le 15 mai prochain.

J'ai le plaisir de vous confirmer que dans le cadre des études puis des acquisitions foncières réalisées pour la LGV Est-Européenne, SNCF Réseau s'est assuré la maîtrise foncière des terrains nécessaires, le moment venu, à la réalisation du projet. En conséquence, la caducité de la DUP ne modifiera pas la faisabilité ultérieure du projet. Sa prorogation ne serait à ce titre d'aucune utilité : les procédures qui resteront à mener seront, en effet, d'une autre nature (loi sur l'eau, ...).

La Direction Territoriale Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine de SNCF Réseau reste à votre disposition pour tout élément complémentaire sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sincèrement à vous

Jacques RAFFOORT

"SNCF Réseau exploite les coordonnées de ses correspondants dans une base de données ayant pour unique finalité la gestion et le suivi des courriers. Vous disposez auprès de SNCF Réseau d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant".